

COMMUNE DU TOUVET- CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014	Réf Adm : DGS, Finances
Rapport - Délibération	
Objet : Vote du Budget Primitif 2014, « Budget Général »	
Rapporteur	Laurence Théry

RAPPORT

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

Vu l'article L.1612.1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la présentation faite en conseil municipal

Propose de voter le budget primitif 2014 du budget eau et assainissement, en équilibre pour

Des montants de 3 950 737.95 € en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes

Des montants de 2 123 293.78 € en section d'investissement , en dépenses et en recettes

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif de la Commune pour l'année 2014 pour les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau de synthèse ci-après annexé :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 950 737.95 €	3 950 737.95 €
Investissement	2 123 293.78 €	2 123 293.78 €
Total	6 074 031.73 €	6 074 031.73 €

Le Maire
Laurence Théry